

ÉCHELLE DE NOTATION

CHEMINEMENT AU PREMIER CYCLE	NOTE	VALEUR NUMÉRIQUE	CHEMINEMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS
excellent	A+	4,3	excellent
	A	4,0	
	A-	3,7	
très bon	B+	3,3	bon
	B	3,0	
	B-	2,7	
bon	C+	2,3	passable
	C	2,0	
	C-	1,7	
passable	D+	1,3	échec
	D	1,0	
faible (échec)	E	0,5	
nul (échec)	F	0,0	
échec par absence	F*	0,0	

En vigueur depuis le 1^{er} septembre 1989 (Faculté de droit : septembre 1990)

AUTRES NOTES SANS VALEUR NUMÉRIQUE

AC : accepté	CMP : complet	EXE : exemption	REM : remise
ABA : abandon	(E) : échec	INC : incomplet	(S) : succès
ACC : accompli	EF : évaluation facultative	ND : non déposé	SE : sans évaluation
AJ : ajourné	EPR : en progression	R : réussi	SN : sans notation
ATN : en attente d'une note	EQV : équivalence	REF : refusé	

DÉFINITIONS GÉNÉRALES

cheminement	deux cheminements sont possibles : le premier cycle, les études supérieures.
crédit	représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation, y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.
moyenne par programme d'études (moy. cumulative)	consiste en la moyenne pondérée des cours d'un programme d'études. Elle doit être arrondie à la première décimale pour déterminer la progression dans ce programme, tel que le prévoient le Règlement des études de premier cycle et le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.
moyenne trimestrielle	consiste en la moyenne pondérée de tous les cours du trimestre.
trimestres	automne (du 1 ^{er} septembre au 31 décembre) hiver (du 1 ^{er} janvier au 30 avril) été (du 1 ^{er} mai au 31 août)

DÉFINITIONS PROPRES AU RELEVÉ DE NOTES

(termes utilisés à la ligne Crédits)

crédits contributoires	total des crédits qui contribuent au calcul de la moyenne cumulative du programme d'études.
crédits cumulés	total des crédits obtenus associés à ce programme d'études.
date d'octroi	date à laquelle un grade, un diplôme ou un certificat est recommandé par le Conseil de la Faculté et par la suite conféré par le Conseil de l'Université. La date de la tenue du Conseil de l'Université n'apparaît pas au relevé de notes mais uniquement sur le parchemin.
moy.	sous moy. est inscrit le nombre total de crédits qui contribuent au calcul de la moyenne.
points	correspondent à la valeur numérique de la note multipliée par le nombre de crédits du cours. Servent au calcul des moyennes pondérées.